

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES DU 13 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Elisabeth MARQUET	Présente	André CONGNARD	Absent
Jean-Pierre BEAUDOIN	Présent	Vanessa CULLERIER	Présente
Sylvie HEUVELINE	Présente	Raphaëlle DESPLATS	Absente
Cédric JOUSSAUME	Présent	François EDIN	Présent
Nathalie LEGRAND	Présente	Jennifer JOBERT	Présente
Marc BERARDI	Pouvoir à JP. BEAUDOIN	David LUCIEN	Présent
Alexandra PRAIZELIN	Présente	Nadine LINARD	Présente
Yves GOURDON	Présent	Michel GUILLEUX	Présent
Michel COURCELLE	Présent	Thierry LE MARREC	Excusé
Katy LOISON	Absente	Pauline BEAUDOIN	Absente
Dominique CHAPON	Présent	Jérôme TUFFIER	Absent
Anne-Laure BELLARD	Présente	Anita MAUXION	Excusée

Convocation : 09/01/2025

Publication : 16/01/2025

Secrétaire de séance : Mr Jean-Pierre BEAUDOIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2024.

1-MISE EN VENTE DE BATIMENTS COMMUNAUX

1-1 Ancien atelier communal de Beauvau, 17 rue Saint Martin

En vertu de l'article L.2122-21 7° du CGCT, à l'unanimité, après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De la mise en vente de l'ancien atelier communal de Beauvau, bien appartenant au domaine privé communal, sis sur la parcelle 025B 966 au n°17 rue Saint Martin

- D'autoriser Madame le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune les actes relatifs à cette vente.

1-2 Ancien logement communal de Beauvau, 15 rue Saint Martin

En vertu de l'article L.2122-21 7° du CGCT, le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité pour :

- De la mise en vente de l'ancien logement communal de Beauvau, bien appartenant au domaine privé communal, sis sur la parcelle 025B 965 au n°15 rue Saint Martin
- Autoriser Madame le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune les actes relatifs à cette vente.

1-3 Ancien atelier communal de Chaumont, 3 rue du Calvaire

En vertu de l'article L.2122-21 7° du CGCT, après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De la mise en vente de l'ancien atelier communal de Chaumont, bien appartenant au domaine privé communal, sis sur la parcelle 084A 604 au n° 3 rue du Calvaire
- D'autoriser Madame le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune les actes relatifs à cette vente.

1-4 Anciens cabinets des infirmiers et de l'ostéopathe de Jarzé, 3 rue Louis Touchet

En vertu de l'article L.2122-21 7° du CGCT après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De la mise en vente de l'ancien Centre Social que viennent de libérer les infirmiers et l'ostéopathe, bien appartenant au domaine privé communal, sis sur la parcelle AC 153 au n° 3 rue Louis Touchet.
- D'autoriser Madame le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune les actes relatifs à cette vente.

2 – PRESENTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT POUR L'ANCIEN ATELIER ET LE LOGEMENT COMMUNAL DE BEAUVAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un futur acquéreur est intéressé pour acheter l'ancien atelier et le logement communal de Beauvau, situés aux n°15 et 17 rue Saint Martin, au prix net vendeur de 153 250 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter ce montant et autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente.

3- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JEAN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Madame Nathalie LEGRAND rappelle qu'après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 13 mai 2024 d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement pour l'année 2023 :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 585 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 432 €

Madame Nathalie LEGRAND propose de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

	Maternelle	Elémentaire
JARZE VILLAGES	34 élèves	44 élèves
TOTAL PARTICIPATION	34 X 1 585 €	44 X 432 €
	72 898 €	

Pour rappel, la participation pour l'année scolaire 2023/2024 était de 84 322 € (35 maternels x 1 768 € et 49 élémentaires x 458 €).

Cette participation se fera en 10 versements avec effet rétroactif.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette participation à l'unanimité.

4- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2025 POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle mairie de Jarzé Villages, après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le montant des travaux ci-dessous

DEPENSES		
	Montant HT	Montant TTC
Travaux	1 510 000.00 €	1 812 000.00 €
TOTAL	1 510 000.00 €	1 812 000.00 €

RECETTES	
ETAT (DETR ou DSIL) 35%	528 500.00 €
Autres subventions 15%	226 500.00 €
Emprunt 50%	755 000.00 €
TOTAL	1 510 000.00 €

- de solliciter, pour la construction de la nouvelle mairie, des subventions auprès l'Etat

↳ dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 35 %,

- de solliciter des subventions auprès d'autres partenaires financiers

5- RENOUELEMENT DE CONVENTIONS

5-1 Renouvellement de la proposition d'une complémentaire santé aux habitants et agents communaux de Jarzé Villages à des conditions tarifaires promotionnelles par AXA France

Madame Sylvie HEUVELINE présente au Conseil Municipal la proposition d'AXA France qui consiste à lui permettre de renouveler sa proposition aux habitants de Jarzé Villages et aux agents communaux d'une offre de complémentaire Santé à des conditions tarifaires promotionnelles.

La société AXA France proposerait 3 formules de contrat avec 3 modules optionnels. Selon les formules choisies, elle s'engagerait à ce que les habitants bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garantie :

↳ 20% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;

↳ 20% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;

↳ 10% pour tous les autres habitants

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec AXA FRANCE, sous réserve que la commune ne soit pas tenue responsable de la relation juridique entre l'assureur et les habitants ou des préjudices subis en cas d'insatisfaction concernant un produit.

5-2 Renouvellement du contrat d'éco-pâturage pour le lotissement la Prée à Jarzé

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler pour 2025 le contrat d'éco-pâturage de la société EDELWEISS pour la commune déléguée de Jarzé pour un coût annuel de 1 121.94 € TTC (pour rappel en 2024 : 1 119.20 € TTC).

5-3 Convention d'adhésion à la mission de Conseil en Energie du SIEML

Madame le Maire informe qu'en 2020, le comité syndical du SIEML a conforté et renforcé les missions du service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable » dont le rôle essentiel du Conseil en Energie.

Le SIEML propose de mettre ses compétences au service de la collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique de son patrimoine et de la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie, pour un coût annuel de 1412.50 € (0.50 €/an/habitant).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après délibération, d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec le SIEML afin de préciser les conditions et modalités d'exercice de la mission de Conseil en Energie au profit de la Collectivité et de désigner M. Dominique CHAPON élu référent qui sera l'interlocuteur du conseiller en Energie.

5-4 Convention SPAA 2025

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de renouveler pour 2025 la convention avec la SPAA pour un coût annuel de 678 € TTC (pour rappel en 2024 : 872.66 € TTC).

5-5 Renouvellement des contrats de location des copieurs mairie et école

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement du photocopieur KM BHC250i de la mairie, par un équipement neuf multifonctions couleur KM BHC251i de toute dernière génération ainsi que le renouvellement du photocopieur de l'école KM BHC308, soit par l'ancien photocopieur de la mairie, soit par un équipement neuf.

	Location + forfait pages noires et couleurs	Pages supplémentaires	
		Noir et blanc	Couleur
Budget actuel : copieur mairie rdc + solution DRIIVE + copieur école	485 € HT / mois	0.004331 € HT	0.03937 € HT
Proposition n°1 Budget proposé : copieur mairie rdc + solution DRIIVE + copieur école <i>neuf</i>	445.80 € HT /mois	0.0040 € HT	0.035 € HT
Proposition n°2 Budget proposé : copieur mairie rdc + solution DRIIVE + copieur école <i>avec reprise matériel mairie</i>	351.00 HT / mois	0.0040 € HT	0.035 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition n°2.

6- INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à la sépulture de Mr Bernard Matignon, habitant de Jarzé, ses proches ont souhaité faire un don au profit de la commune, d'un montant total de 550 €. Cette somme sera consacrée, selon leur souhait, à la plantation d'arbres sur la commune.
- La soirée illuminations du 6 décembre a permis de faire un don de 478.44 € à l'association Soleil Afelt, association d'aide aux enfants atteints de cancers.
- Point sur la Maison de Santé qui a ouvert ses portes le 6 janvier 2025
- Dates à retenir :
 - 31/01/2025 Pièce de théâtre "GYROPHARE, ou t'es foutu" à 20h30 à la salle Saint Michel. Texte et mise en scène de Louise BACHIMONT, produit par la compagnie le Deuxième cœur.
 - 8/02/2025 à 20h30 soirée théâtre Rives Aux Eclats « Ça se complique » à la salle Saint Michel organisée par le comité des fêtes de Lué-en-Baugeois, les bénéfices seront reversés à la ligue contre le cancer.

- 25/02/2025 commission Finances à 18h30
- 16/03/2025 vide grenier organisé par l'APE de l'école du Grand Noyer
- 7/04/2025 réunion du Conseil Municipal (au lieu du 14/04 annoncé précédemment)

Prochaine réunion le 10 février 2025 à 20h30.